



Toulennne

Informations

 facebook.com/mairie.toulennne/  www.mairie-toulennne.fr

N° 260 - Janvier 2026

Edito

24 900 ans sous terre, avant d'arriver dans nos verres à Toulennne !

Le SMEGREG (Syndicat Mixte d'Études pour la Gestion de la Ressource en Eau de Gironde) a lancé une campagne de sensibilisation sur l'eau potable en Gironde, basée sur une étude scientifique inédite d'une caractéristique spécifique au territoire : l'âge de l'eau.

Cette opération vise à mieux comprendre l'histoire des nappes profondes. Les premières analyses, menées à partir de prélèvements effectués dès l'automne 2024, permettent de dater le temps passé sous terre par l'eau distribuée sur chaque territoire du département.

L'eau distribuée à Toulennne est captée à Barsac dans la nappe Eocène. Elle a commencé son voyage il y a des millénaires, 24 900 ans pour la nappe de Barsac, 20 000 ans en moyenne en Gironde. Elle a traversé les âges, les roches, les couches de temps, jusqu'à nos robinets. Elle provient des nappes profondes, un patrimoine exceptionnel.

L'eau des nappes profondes circule globalement des contreforts du Massif Central ou du pied des Pyrénées, où elle est tombée sous forme de pluie il y a une vingtaine de milliers d'années, à la fin des dernières glaciations, vers la Gironde et l'océan, son exutoire.

Cette eau n'est pas une ressource comme les autres : elle provient de nappes souterraines profondes, véritables trésors géologiques, protégés depuis des millénaires par les couches du sous-sol. Durant ces milliers d'années, elle est restée bien à l'abri des pollutions humaines, avec pour conséquence une eau exempte de substances indésirables.

Parce que l'eau est au cœur de la vie de chaque territoire. L'histoire de l'eau de Barsac, de Haux ou du Cubzaguais n'est pas la même : chaque territoire a son patrimoine invisible à découvrir mais tous ont un point commun, un âge de l'eau qui se compte en milliers d'années. C'est cette eau, provenant du forage de Barsac, captant le forage Eocène, que nous buvons depuis 1967 et que nous continuerons à boire pendant de nombreuses années, avec le forage de Toulennne, qui captera la même nappe.



Les travaux du forage de la rue des Pins Francs à Toulennne avancent...

Afin de sécuriser l'alimentation des habitants de Barsac, Preignac et Toulennne en eau potable de qualité, le syndicat des eaux, après de longues démarches, a obtenu l'autorisation de réaliser un second forage dans la nappe Eocène. La première partie de ce forage a été réalisée. Une crépine a été posée qui permettra de capter l'eau jusqu'à 212 mètres de profondeur. La seconde partie va consister à équiper ce forage d'une pompe, d'une colonne montante, d'une tête de forage et d'un petit bâtiment abritant les installations techniques. Cette tête de forage sera raccordée au réseau d'eau potable, après traitement de déferrisation et autorisation d'exploiter. La pompe captera l'eau dans la nappe et l'enverra en pression dans le réseau, puis dans le château d'eau de Toulennne, dont la hauteur dominante permettra d'alimenter en gravitaire le territoire des trois communes.

Cette seconde partie de travaux débutera dès que la permission d'exploiter et les subventions demandées auront été obtenues. Cela devrait durer quelques mois supplémentaires.

Le financement du forage est assuré par le syndicat des eaux. Son coût total sera de 1 115 000 €. Dont l'achat du terrain : 100 000 €, la première partie du forage : 500 000 € et la seconde : 515 000 €. La première partie du forage a été subventionnée par le Département à hauteur de 44 000 €, l'Agence de l'eau n'ayant pas attribué de subvention. Pour la seconde partie, le syndicat a redemandé des subventions à l'agence de l'eau Adour Garonne et à l'État.

À l'issue de ces travaux, le syndicat possédera deux forages au lieu d'un aujourd'hui, ce qui permettra de faire face à l'évolution démographique et à sécuriser la ressource pour de nombreuses années.

Bernard Lamarque,
Président du syndicat des eaux de Barsac, Preignac, Toulennne





Inscriptions scolaires

Vous pouvez dès à présent procéder à l'inscription scolaire pour la rentrée de septembre 2026.

Les inscriptions à l'école concernent les enfants nés au plus tard le 31 décembre 2023.

L'inscription s'effectue exclusivement auprès de la Mairie.

Les pièces à fournir obligatoirement sont le livret de famille, un justificatif de domicile, une attestation de la CAF faisant état du quotient familial (à défaut le dernier avis d'imposition), et le carnet de santé de l'enfant. Une attestation d'inscription sera alors transmise à la Directrice de l'école.

Si votre enfant est déjà scolarisé à l'école Georges Brassens, inutile de la renouveler, le transfert de classe se fera automatiquement.

Pour les enfants déjà scolarisés dans une autre école, la procédure et les pièces à fournir sont les mêmes. Un certificat de radiation de l'ancienne école devra également être produit.

Afin d'organiser au mieux cette rentrée, il est souhaitable que les inscriptions soient faites le plus tôt possible.



Le Parcours de citoyenneté : Le recensement obligatoire 1^{ère} période 2026



Tous les jeunes Français, garçons et filles, nés en **JANVIER-FÉVRIER-MARS 2010** doivent se faire recenser à compter du **1^{er} jour anniversaire de leurs 16 ans** à la mairie de leur domicile. Une attestation de recensement leur sera alors remise. Se munir d'une pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Permanences

Urbanisme : Le mercredi après-midi sur rendez-vous - Mairie

CCAS : **NOUVEAUX HORAIRES** : Le vendredi de 14 h à 17 h sur rendez-vous - Mairie

ADIL33 : Information sur le logement. 05 57 10 59 43 afin de convenir d'un rendez-vous avec un conseiller en télétravail, soit en envoyant un courrier électronique sur la messagerie : contact@adil33.com. Informations sur www.adil33.org. **FIN DES PERMANENCES À TOULLENNE. Vous pouvez prendre rendez-vous à Bazas, Cadillac ou Podensac.**

CAUE : Conseil en architecture et environnement «Construire, agrandir, restaurer, aménager». Sur rendez-vous, au 05 40 34 50 01 - 26 rue Maubec à Langon, Service des ADS de la CdC Sud Gironde.

Ma commune, Ma Santé : Uniquement sur rendez-vous au 05 64 10 00 48 avec M. Franck JORIGNE. **Permanence à Toulouse lundi 16 mars de 14h à 17h.**



État Civil

Vous désirez faire paraître dans votre bulletin municipal un avis de naissance, de mariage ou de décès. Veuillez contacter la mairie au 05 56 63 48 39 ou envoyer un courriel à accueil@mairie-toulouse.fr

Horaires d'ouverture de la mairie



Lundi, mardi, mercredi, vendredi : de 9h à 12h30 et de 13h15 à 17h.

Jeudi : Fermé au public. - Samedi : Fermé.

Si vous avez besoin de joindre pendant le week-end un élu suite à un problème sur la commune, veuillez contacter le numéro suivant : 05 56 63 48 39. Votre appel sera transféré directement sur le portable de l'élu de permanence. Nous vous remercions d'utiliser celui-ci à bon escient. En cas d'indisponibilité momentanée de ce dernier, vous êtes invité(e) à laisser votre numéro de téléphone pour être rappelé(e). Merci de votre compréhension.

Vos Services

Sous-Préfecture : Du Lundi au Vendredi : de 9h à 12h30.

Uniquement sur rendez-vous : Lundi, Mercredi et Jeudi : 14h à 16h.

Sictom : **Horaires du centre de recyclage de Langon** : du lundi au vendredi : 9h à 12h - 13h30 à 17 h. Le samedi : 9h à 17h.

Ramassage des Ordures Ménagères :

Mardi matin, tous les 15 jours, suivant son secteur.

Ramassage des Déchets Verts : **Mardi matin, tous les 15 jours, suivant son secteur.**

Ramassage des emballages, papiers : **Vendredi matin, tous les 15 jours, suivant son secteur.**

La Poste : **Lundi au vendredi : de 14h à 16h30**
Samedi : Fermé.

Bulletin d'information de TOULLENNE.

Directeur de la Publication : Christian DAIRE, Maire. Mise en page,

Imprimerie : Sauternes Impression.

Photos : Mairie.

Site : www.mairie-toulouse.fr



Élections-Procuration

Vous allez être **absent le jour du vote** d'une élection ? Vous pouvez **charger un électeur** de voter **à votre place** dans **votre bureau de vote**. Pour cela, vous devez faire une **procuration** de vote. Faire cette démarche **au plus tôt** vous assure de pouvoir voter par procuration le jour du vote. La situation varie selon que vous faites la démarche **en France** ou **à l'étranger**. Nous vous présentons les informations à connaître.

Pour les électeurs qui souhaitent donner une procuration, l'État a mis en place un site dédié «<https://maprocuration.gouv.fr>». Vous pourrez y pré remplir votre procuration. Il vous suffira ensuite d'aller la faire valider à la Gendarmerie, sauf si vous possédez une **identité numérique certifiée (France Identité)**.

Attention : n'attendez pas la dernière minute. En effet, même si dans les textes il n'existe pas de date limite pour le dépôt des procurations, il importe de préciser que toute procuration qui ne serait pas parvenue en mairie avant l'ouverture des bureaux de vote sera considérée comme nulle. Votre mandataire ne sera donc pas autorisé à voter pour vous.



Soliha – Budget Électricité

Des gestes simples pour économiser sans dépenser

ATELIER GRATUIT
LE 03 FÉVRIER 2026
10H-11H30
 PASSER À L'ACTION!
 UN TEMPS UTILE POUR MIEUX COMPRENDRE, FAIRE DES CHOIX ÉCLAIRÉS ET NE PAS RESTER SEUL FACE À SES FACTURES D'ÉNERGIE.

INSCRIPTIONS : MDS de Langon

Logos of partners: SOLIHA, France Rénov', Communauté de Communes du SUD GIRONDE, and Gironde LE DÉPARTEMENT.

Sous-Préfecture

Dans le cadre de l'organisation des prochaines élections municipales, nous sommes à la recherche de vacataires afin d'assurer les missions suivantes : accueil des candidats, prises de candidatures, saisie des données.

Cette mission est proposée à partir du 6 février 2026 pour une durée de 17 jours : du 6 au 26 février et les 16 et 17 mars. L'emploi est modulable en fonction des disponibilités.

Un fonctionnaire d'un autre ministère ou d'une collectivité peut être recruté pour cette vacance.

Contact : Valérie MARTIN, pôle réglementation et ingénierie territoriale, Sous-Préfecture de Langon : valerie.martin@gironde.gouv.fr

Pass Culture 2026

Le Pass Culture connaît des changements en 2026.

Pour rappel, depuis le 1^{er} mars 2025, les jeunes de 17 ans bénéficient d'une enveloppe annuelle de 50 € (contre 100 € auparavant), et l'enveloppe destinée aux jeunes de 18 ans est passée à 150 € (contre 300 €). La part destinée aux 15-16 ans a été supprimée.

Un bonus de 50 € est octroyé après 18 ans pour les jeunes en situation de handicap, ou sous critères sociaux.

Les domaines éligibles au Pass Culture sont les suivants : les musées, le patrimoine culturel et les centres d'art, le spectacle vivant, le cinéma, l'audiovisuel et la vidéo, la musique, les instruments de musique, les livres, la presse, les jeux vidéo et les matériels d'arts créatifs.

Des changements sur les offres éligibles au pass Culture

- La part autorisée pour les «offres en ligne» a été abaissée. Le montant cumulé pouvant être utilisé s'élève désormais à **50 €**, au lieu de 100 € auparavant (ce plafond ne s'applique pas si le bénéficiaire est atteint de déficiences reconnues par certificat médical).
- Deux domaines d'activité sont ajoutés à la liste des domaines éligibles au pass Culture : design/métiers d'art et culture scientifique, technique et industrielle.
- Les jeux d'évasion (escape game) et les activités de loisirs ne peuvent plus être financés par le pass Culture s'ils ne sont pas proposés par un acteur culturel des domaines autorisés.
- Les cartes de réduction et les dispositifs d'aide proposés par les collectivités territoriales restent finançables quand ils relèvent des domaines éligibles. Aucune offre ne peut être proposée par des acteurs dont l'activité principale relève d'une organisation politique ou religieuse.

Application Pass Culture :

L'application est gratuite et peut être installée sur smartphone (ios et Android) ou sur ordinateur. La création d'un compte est recommandée pour avoir accès à l'intégralité des fonctionnalités et des actualités culturelles.





Résumé du Conseil Municipal

Décisions à prendre

1) Demande de subvention au titre de la DETR 2026 pour la 2^{ème} tranche des «Travaux d'extension et de restructuration du groupe scolaire» - dossier n°1

M. le Maire rappelle à ses collègues le projet en cours d'extension et de restructuration de l'école G. Brassens et de ses cours, afin de faire face au développement démographique à venir de la commune, dont sa population scolaire, et ainsi mettre à disposition des élèves, enseignants et agents, des locaux adaptés à leurs besoins.

La 1^{ère} tranche des travaux va commencer dans les prochaines semaines par la création d'un nouveau bâtiment pour l'accueil périscolaire, qui sera accolé au garage actuel des ateliers municipaux. Remise des offres jusqu'au 28 janvier 2026, attribution des marchés le 27 février 2026. Le commencement du chantier est attendu pour le 7 avril.

M. le Maire rappelle qu'en 2025, à l'issue de l'étude préalable réalisée dans le cadre de la Convention d'Aménagement d'École avec le Département de la Gironde, la première tranche de travaux avait fait l'objet d'une 1^{ère} demande de subvention notamment auprès de l'État, au titre de la DETR.

Pour l'année 2026, M. le Maire propose donc aux conseillers municipaux de déposer une seconde demande de subvention au titre de la DETR à hauteur maximale de 35 % d'une dépense plafonnée à 1 200 000 €, afin de préparer la poursuite du projet d'extension et restructuration du groupe scolaire, notamment :

- en construisant un espace Adulte (bureau de direction de l'école, bureau infirmier-psychologue RASED, salle des professeurs, sanitaires),
- en désimperméabilisant les cours d'école,
- en renforçant l'isolation thermique des façades sud du groupe scolaire,
- enfin, en agrandissant le restaurant scolaire et aménageant les vestiaires du personnel ainsi que les locaux de stockage.

Le plan de financement prévisionnel de cette 2^{ème} tranche de travaux, objet de la demande de subvention DETR 2026, sera le suivant :

- Travaux : 1 011 700 € HT financés de la manière suivante :
- Subvention DETR 35 % : 354 095,00 €
- Subvention Conseil Départemental : 180 000,00 € (CAE n°2)
- Agence de l'Eau Adour-Garonne ... : non

déterminée

- Fonds propres et emprunt : 477 605,00 € (sur le montant HT)

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

2) Demande de subvention au titre de la DETR 2026 pour la 2^{ème} tranche des «Travaux de restauration des façades de l'Église Saint-Saturnin»

M. le Maire rappelle à ses collègues le projet de restauration des façades de l'église Saint-Saturnin décidé en 2024 par le conseil municipal, dont la première tranche de travaux pour stopper les infiltrations d'humidité et les détériorations des murs en décollant s'est achevée en juillet 2025.

Afin de poursuivre cette opération sur les façades Est et Nord, conformément aux prescriptions remises en 2008 par M. MORGENDORF, architecte du patrimoine, dans l'étude préliminaire à la restauration de l'église réalisée, il est prévu de réaliser une intervention visant à repiquer, déjoindre / rejoindre les murs en général, et à les enduire avec un enduit de chaux, avec une finition lissée à la truelle au niveau de la pierre de taille, recouvert d'un badigeonnage pour une meilleure protection et un aspect unifié. Afin d'accentuer et de mieux distinguer la partie abside, originaire de l'époque romane par rapport aux parties début du XIX^{ème} siècle, l'enduit de finition devra avoir un aspect plus granulé que celui des autres murs.

Ces travaux sont estimés à 35 746,00 € HT (soit 42 895,20 € TTC).

M. le Maire propose de compléter cette seconde tranche de travaux (TR2) par la réalisation de travaux de réparation de la toiture (partie supérieure de 236 m² et partie inférieure de 369 m²) outre les travaux de réparation de rives du bâti, de finition du plaquage au mortier préalable à la reprise des enduits. Ces travaux sont estimés à 16 720,00 € HT (soit 20 064,00 € TTC).

Ces travaux de restauration de l'église Saint-Saturnin sont ainsi estimés au total à 52 466,00 € HT (soit 62 959,20 € TTC). Afin de compléter le financement de cette opération, M. le Maire propose aux conseillers de déposer une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2026.

Plan de financement suivant :

Coût estimatif des travaux : 52 466,00 €

HT financés de la manière suivante :

- Subvention DETR 35 % 18 363,00 €
- Fonds propres 34 103,00 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

3) Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent, à temps non complet, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi - L. 332-14 CGFP (plonge du restaurant scolaire et accueil périscolaire du soir)

M. le Maire rappelle au conseil municipal qu'un emploi permanent peut être occupé par un agent contractuel pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire pour les besoins de continuité du service conformément à l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique.

M. le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent pour faire face à une vacance temporaire d'emploi au poste de plonge du restaurant scolaire et en accueil périscolaire du soir ainsi que quelques autres tâches.

Ainsi, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 1^{er} février 2026, un emploi permanent d'adjoint technique relevant de la catégorie C à temps non complet d'une quotité de 14/35^{ème}, et de procéder au recrutement de Mme Vanessa LAFLEUR sur ce poste. En effet, celle-ci, en contrat de remplacement depuis le 2 septembre 2024 sur ce poste, a acquis toutes les qualités pour y prétendre.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

4) Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent, à temps complet pour faire face à une vacance temporaire d'emploi - L. 332-14 CGFP (chef cuisinier et responsable du personnel de l'école)

En outre, M. le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent pour faire face à la vacance temporaire d'emploi au poste de «chef cuisinier et responsable du personnel de l'école», consécutivement à la rupture conventionnelle de M. Christian MEUSNIER en date du 31 décembre 2025.

Considérant qu'à l'issue de la procédure de recrutement, la candidature de M. Xavier RAMOS a été retenue du fait de son expérience et de ses compétences professionnelles développées au quotidien depuis plus de 15 ans au sein des cuisines des Lycées de Bazas et de Langon



Municipal du 23 janvier 2026

notamment.

Actuellement agent territorial titulaire de la Région Nouvelle-Aquitaine, M. RAMOS a sollicité une mise en disponibilité d'une durée de 6 mois afin de découvrir et apprécier le poste proposé par la commune

de TOULENNE.

Ainsi avant de procéder à son recrutement définitif au travers d'une mutation, M. le Maire propose au conseil municipal de créer, à compter du 1^{er} février 2026, un emploi permanent d'adjoint technique

relevant de la catégorie C à temps complet (35/35^{ème}), et de procéder au recrutement de M. Xavier RAMOS sur ce poste.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Informations

1) DIA (Déclarations d'intention d'aliéner)

Le conseil municipal abandonne son droit de préemption pour les affaires qui lui sont présentées. Cet avis sera transmis au Président de la CdC du Sud Gironde pour validation.

2) Présentation du bilan d'activité 2025 du service Urbanisme par M. FAVIER

Au cours de l'année 2025, 197 actes d'urbanisme ont été pré-instruits par le service communal d'urbanisme, avant transmission au service compétent de la Communauté de Communes du Sud-Gironde. 27 permis de construire ont été déposés et 22 accordés pour la construction ou l'aménagement de 34 maisons et appartements, d'un local administratif, de 2 rénovations, d'un carport (sup. à 20 m²) et d'une pose de conteneurs. 93 déclarations préalables ont été instruites, 82 accordées dont 18 pour des clôtures, 11 pour isolation thermique, 10 abris de jardin, 5 piscines et d'autres pour changements d'affectation, agrandissement, terrasses couvertes, packs climatisation, pergolas, garages... 67 certificats d'urbanisme ont également été délivrés dont 61 pour information avant des ventes.

Au total, le nombre d'autorisations d'urbanisme délivrées en 2025 a été en croissance par rapport aux années précédentes. Les permis de construire font apparaître 22 maisons de plus, ainsi que 12 logements sur l'aire de Sèves, qui devraient voir le jour d'ici 2 ou 3 ans.

3) Préparation par la CdC du Sud-Gironde de la concession d'aménagement de la ZA de Sartre

M. le Maire et M. BOUCAU informent les conseillers des travaux de la Communauté de Communes (CdC) du Sud-Gironde concernant l'aménagement d'une zone d'activités de 15 hectares en limite des communes de TOULENNE (6 ha) et de FARGUES (9 ha), ayant vocation à recevoir des locaux dédiés à l'industrie, à l'artisanat et à la logistique (sans commerce de détail). Dans ce contexte, un projet de concessions d'aménagement formalisée a été préparé visant à répondre à la pénurie foncière économique, à garantir une haute qualité environnementale ainsi qu'à assurer l'équilibre financier sans coût pour la CdC. À ce jour, des négociations sont en cours.

4) Présentation du Rapport Social Unique 2024

L'article 5 de la loi du 6 août 2019 de Transformation de la Fonction Publique a instauré l'obligation pour les collectivités locales d'élaborer chaque année un Rapport Social Unique (RSU). Le RSU rassemble les données à partir desquelles sont établies les lignes directrices de gestion. Il s'articule autour de 10 thématiques (l'emploi, le recrutement, les parcours professionnels, les rémunérations, le dialogue social, la formation, la GPEEC...). Le RSU tel que soumis au CST fait ensuite l'objet d'une simple présentation à l'assemblée délibérante (pas de délibération). Un avis favorable du CST a été remis le 9 décembre 2025 sur le dossier présenté par la commune de TOULENNE, représentant l'activité des 35 agents employés par la commune au 31 décembre 2024 (68 % de femmes et 32 % d'hommes, d'un âge

moyen de 47,32 ans) correspondant à 30,01 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré, répartis par catégorie comme suit : 8 % en catégorie A, 8 % en catégorie B et 84 % en catégorie C. L'année 2024 a été marquée par un fort taux d'absentéisme lié directement aux pathologies de 4 agents et à l'arrêt pour accident de service d'un autre, ce qui a conduit au recrutement en nombre d'agents contractuels de remplacement pour assurer la continuité des services (notamment scolaires).

5) Restaurant scolaire

M. FAVIER rappelle que le «label Territoire Bio Engagé» a été attribué à la commune de Toulouse le 17 janvier 2024 pour avoir atteint 37,36 % de produits bio dans les repas servis à son restaurant scolaire pour l'année 2022 / 2023. Sur l'exercice 2023 / 2024, ce pourcentage s'est élevé à 51,48 %. Sur l'année 2024 / 2025, 53 % des denrées du restaurant scolaire étaient constituées de produits bio et 11,70 % des achats sont labellisés. Ainsi, 64,70 % sont issus de produits de qualité et durables (seuil Egalim fixé à 50 %) et 53 % des produits issues de l'agriculture biologique (seuil Egalim fixé à 20 %). Au vu de ces résultats, il est fort probable qu'une deuxième fourchette soit à ajouter sur les panneaux du label Territoire Bio Engagé.

Les représentants du Comité de Gestion du Restaurant d'Enfants (CGRE) remercient le travail de nos employés, Christian MEUSNIER (chef cuisinier) et Agnès RÉGLAIN (diététicienne), ainsi que celui fourni par Nicolas BAGAUD (comptable) qui assure bénévolement la comptabilité depuis de nombreuses années.

Questions Diverses

M. le Maire informe qu'un nouveau commerce s'est installé place de l'Horloge : Sonance. Il devra hélas décliner l'invitation à l'inauguration, étant déjà engagé.

Christian RATEAU informe qu'à cause des intempéries prévues ce week-end,

un arrêté de fermeture des terrains de football a été pris. Le club de football en a été informé.

Jean-François BALADE informe que les anciens PAV verre vont être remplacés.

Prochain Conseil :

Vendredi 26 février 2026

à 18 h 30



ATPH

A.T.P.H. : UNE RICHESSE À PRÉSERVER

Pour la plupart d'entre nous, parler du patrimoine c'est évoquer les vieilles pierres, les beautés laissées par « nos pères », pour les sauver, pour les rénover.

Pour l'**Association Toulonnaise Patrimoine Histoire**, le patrimoine n'est pas seulement ce que l'on conserve, ce que l'on restaure, c'est CE QUE L'ON FAIT VIVRE. C'est donner au passé un présent, un avenir ! Les murs d'une église ne reprennent souffle que lorsque les chants, la musique, les chœurs les traversent à nouveau. Dans ce domaine-là, l'œuvre d'A.T.P.H. est considérable.

Jugez-en par vous-même ! Depuis sa création en 2010, notre association a organisé 64 concerts pour la majorité à l'église prisée par les artistes pour la qualité de son acoustique. Nous avons permis au public de découvrir une trentaine de formations musicales qui se produisaient pour la première fois dans la région. Si on totalise toutes les entrées, l'ensemble de ces concerts a été suivi par 6 000 personnes environ provenant d'une aire d'attraction dépassant largement le Sud-Gironde.

Cela a permis à l'association de réaliser quatre tranches de travaux de restauration entre 2014 et 2021 à l'église du village, soutenue par le Conseil Départemental et la Municipalité qui vient d'achever le crépi des murs extérieurs Nord et Ouest de cet édifice qui domine ce coin pittoresque des bords de Garonne, ancien bourg de Toulonne.

Cela justifie la participation d'A.T.P.H. aux Journées du Patrimoine depuis presque quinze ans, occasion rêvée pour de nombreux visiteurs de se laisser séduire par la beauté des lieux, accueillants et fort bien entretenus, et par l'intérêt des expositions proposées sur l'histoire du village.

En relançant le Feu de la Saint-Jean depuis une dizaine d'années, notre association s'intéresse aussi au patrimoine immatériel, faisant revivre cette très ancienne tradition annonçant le retour de l'été. Variant les plaisirs, en partenariat avec le Centre du Patrimoine du Sud-Gironde, A.T.P.H. a proposé l'an passé une passionnante exposition sur la Garonne et organisé pour la première fois à Toulonne un Salon du Livre.

Je ne saurais terminer ce retour sur les réalisations d'A.T.P.H. sans parler du Solar, bâtiment qui jouxte l'église et qui symbolise l'identité de Toulonne, terre d'accueil perméable aux passages des hommes et des idées, qui a marqué l'histoire de notre commune. Ayant évité sa démolition mais non sa vente, nous avons obtenu que figure dans le projet de réhabilitation du Solar un lieu de mémoire rappelant les grandes heures de cet édifice, fleuron de notre patrimoine local !

AMIS LECTEURS, je pense que vous n'avez plus de doutes ! L'**Association Toulonnaise Patrimoine Histoire** est bien une RICHESSE à PRÉSERVER ! Il faut assurer absolument sa continuité suite au départ de plusieurs administrateurs atteints par la limite d'âge. L'assemblée générale fixée au vendredi 17 avril 2026 sera déterminante avec l'élection du Conseil d'Administration suivie du choix d'un nouveau Président ou d'une nouvelle Présidente. N'hésitez pas à nous rejoindre et à poser votre candidature. Nous avons besoin de vous, de vos compétences, de vos richesses, de votre enthousiasme !

Louis Darrieulat - E.mail : atph.toulonne@gmail.com



Judo

Nos Jeunes Champions Retrouvent la Compétition !!

À peine rentrés de vacances, nos jeunes judokas(tes) ont déjà remis le pied sur le tatami !

Et pas pour n'importe quelle reprise : ils enchaînent directement avec des compétitions de niveau

Départemental, un défi de taille pour ce début d'année. Motivation, énergie et envie de bien faire étaient au rendez-vous !

Championnat de Gironde Minimes – Samedi 10 janvier à Lormont

Pour sa toute première compétition officielle, Anna n'a pas réussi à atteindre le tableau final, mais elle a surtout gagné une belle expérience... et affronté son lot de stress avec courage ! Une première étape prometteuse pour la suite.

1/2 Finales du Critérium Départemental Benjamins(es) – Samedi 17 janvier à Lormont

Des résultats exceptionnels !

Cynthia décroche une magnifique 1^{ère} place, tandis que Eleandra, Enzo, Thomas et Wassil montent tous sur la 3^{ème} marche du podium. 5 participants, 5 podiums : un carton plein !

Et cerise sur le gâteau, ils sont tous qualifiés pour la finale départementale. Une superbe performance collective qui promet pour la suite !

Ju-jitsu / Self-Défense (né en 2013 et avant) : Lundi de 19h30 à 21h00

Judo Enfant (né en 2017, 2018 et 2019) : Mardi de 18h00 à 18h45

(né en 2014, 2015 et 2016) : Mardi de 18h45 à 19h45

(né en 2016 et 2017) : Jeudi de 18h45 à 19h45

(né en 2018 et 2019) : Vendredi de 18h00 à 18h45

(né en 2014 et 2015) : Vendredi de 18h45 à 19h45

Judo Ados/Adultes (né en 2013 et avant) : Mardi et Jeudi 19h45 à 21h00

Perfectionnement Technique : Vendredi à 20h00

Taïso (né en 2013 et avant) : Mercredi de 19h30 à 20h45

Éveil Judo (né en 2020 et 2021) : Jeudi de 18h00 à 18h45

Pour plus d'informations, rendez-vous au dojo Pierre MOUTET, 30 rue de Vincennes à Toulonne, ou contactez le club au 07 82 07 03 07



Scrabble et Arts Créatifs

«**Scrabble TOUL'**» devient
«**Scrabble et arts créatifs**»

La nouvelle présidente est Mme Vivianne GARBAYE – 6 Hameau de Vincennes à Toulenn.

Tél : 06.76.23.29.20

Mail : garbayevivianne@icloud.com



RA.PE.TOU

L'année 2026 démarre sur une belle dynamique pour l'association des RAPETOU, avec des activités qui continuent de se développer et de nombreux rendez-vous à venir.

La nouvelle activité randonnée rencontre un succès grandissant. De plus en plus d'adhérents rejoignent le groupe pour profiter de sorties accessibles et conviviales. Chaque dimanche, une sortie longue est organisée dans la campagne du Sud-Gironde, sur des terrains variés et différents à chaque fois. Ces randonnées permettent de découvrir de nouveaux chemins et paysages, dans une ambiance détendue, où chacun peut avancer à son rythme.

La Cavale des RAPETOU fera son retour le dimanche 24 mai. Cette année, la course proposera une nouveauté avec un parcours nature de 12 km, offrant aux participants l'occasion de découvrir un tracé inédit. Les parcours des courses enfants, du 5 km et de la randonnée resteront identiques à ceux des années précédentes.

Les RAPETOU seront également nombreux au départ de la course du Bazas-Langon, avec plus de 50 adhérents inscrits entre le semi-marathon et le 11 km. Un rendez-vous incontournable pour le club, qui apprécie particulièrement cette épreuve et la représente chaque année en grand nombre.

Enfin, la sortie club se déroulera les 6 et 7 juin à Najac. Le format sera légèrement différent cette année, sans course le dimanche, mais avec plusieurs activités au programme : sorties course et randonnée avec différents dénivelés, visites et activités de plein air. Le programme détaillé sera communiqué prochainement.

Pour plus d'informations sur l'association des RAPETOU, rendez-vous sur notre site internet ou sur notre page Facebook.

<https://www.rapetou-toulenn.com/>





Notre association La Bande Sons, école de musique en sud-gironde, propose à ses adhérents d'apprendre et de pratiquer la musique.

En plus des cours d'instruments «traditionnels», nous encourageons la pratique en groupe ou en orchestre, avec des concerts organisés tout au long de l'année.

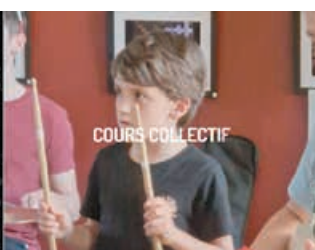
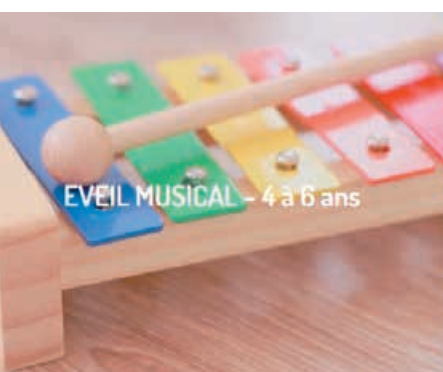
De nombreux élèves se produisent ainsi régulièrement lors d'événements que nous organisons ou auxquels nous sommes invités.

C'est ainsi que nous venons vous présenter deux de nos formations déambulatoires pour l'animation de vos fêtes et événements :

- La Fanfare «LA CLIQUE» qui propose 2 formules : traditionnelle ou «Techno Clique»
- La «Batuk'Alinga» : orchestre de percussions afro-brésiliennes.

Ces ensembles sont composés de musiciens amateurs encadrés par leurs professeurs, désireux de partager leur travail et leur plaisir de jouer.

FACEBOOK : <https://www.facebook.com/LaBandeSons>



«Tous les articles et photos destinés à la publication devront nous parvenir avant le 21 de chaque mois. Courriel : communication@mairie-toulonne.fr»